



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTARNAUD**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 03 octobre à 18h30,
Le Conseil Municipal de Montarnaud s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUGENS après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 29 septembre en vertu de l'alinéa 2 de l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : Jean-Pierre PUGENS, Pierre CARRIERE, Christine BROC, Anthony GARCIA, Hélène BONNIER, Simon LAGORCE, Frédérique TUFFERY, Monique TEISSIER, Anne VALOIS, Thierry BAILLY, Xavier SURRIRAY, Gilles HENRY, Guillaume DUBUC, Yoan DE RAMIERI, Laurent ILLUMINATI, Emmanuel FAURE.

Etaient représentés : Eric LECROISEY par Emmanuel FAURE, Natacha SALLES par Laurent ILLUMINATI.

Absents : Denis TERRAILLON, Fatiha HAMDAOUI, Valérie BOUYSSOU, Pascale LANTERI, Nicolas CAZENAVE, Nora ABBAOUI, Stéphanie VIALLET, Aurélie DIAZ, François IBANES.

Secrétaire de séance : Anne VALOIS

DE885SG22N64

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Mme Frédérique TUFFERY expose au Conseil que, dans un contexte de maîtrise des consommations d'énergies et de préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre, de nombreuses collectivités procèdent désormais à l'extinction partielle ou totale de l'éclairage public nocturne. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Dans l'attente des travaux nécessaires à la mise en œuvre de la démarche et de la pose des panneaux réglementaires,

Il est proposé au Conseil :

D'APPROUVER le principe d'extinction totale de l'éclairage nocturne de la commune de 23H00 à 5H00 du matin

D'AUTORISER M. le Maire à mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

VOTE

Nombre de conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Pierre PUGENS
(Hérault)